

**Procès-verbal – Séance ordinaire - Conseil Municipal de GRIGNOLS**  
**Mercredi 19 avril 2017 à 19h30**

***Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2017.***

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Christian MAUBARET,

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL qui a donné procuration à Patrick BAYLET, Christine ESPAGNET.

**Secrétaire de Séance** : Marianne LAGÜE.

***Permanence du bureau de vote – Elections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017***

La permanence du bureau de vote du 23 avril 2017 est organisée comme suit :

08h00 à 10h30	Jean Pierre BAILLÉ, Françoise DUPIOL-TACH, Michel CARRETEY
10h30 à 13h00	Jean Pierre BAILLÉ, Roseline PIGANIOL, Marianne LAGÜE, Christian BEZOS
13h00 à 15h30	Lucienne BIES, Dominique MARROT, Bernard JAYLES, Claudine MAILLOU
15h30 à 19h00	Lucienne BIES, Patrick BAYLET, Christian MAUBARET, Marylène GACHET
Président : Jean Pierre BAILLÉ – Suppléant : Lucienne BIES	

La permanence du bureau de vote du 07 mai 2017 sera réorganisée sur cette base en fonction des disponibilités de chacun.

Il est rappelé quelques éléments essentiels au bon déroulement du vote :

- La refonte des listes électorales a eu lieu en mars 2017. Les nouvelles cartes électorales ont été transmises fin mars, début avril 2017 aux électeurs (815 inscrits, 815 cartes transmises).
- Un dossier sera déposé sur le bureau dans lequel figurera la liste des électeurs radiés lors de la dernière révision avec justificatifs de retour (récépissé recommandé ou retour courrier par la poste).
- Pour les cartes non distribuées, elles seront disponibles sur le bureau et pourront être remises aux demandeurs – Ne pas oublier de faire émarger les personnes sur la liste prévue à cet effet.
- Vote par procuration – émarger la liste des procurations lors du vote.
- Pièce d'identité obligatoire lors du vote.
- Pas de vote pour les électeurs qui sont inscrits sur les listes complémentaires (européennes et municipales).

***Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bazadais***

Monsieur le maire rappelle que les communes membres avaient déjà délibéré en 2016 pour la mise en conformité des statuts de la communauté de communes du bazadais conformément aux dispositions de la loi NOTRe fixant les compétences des EPCI à fiscalité propre. Cependant cette procédure de mise en conformité statutaire n'a pu aboutir en raison de l'opposition de la commune de Bazas qui dispose d'une minorité de blocage en application de l'article L5211-5 du CGCT par renvoi de l'article L5211-17 du même code. Il convient de délibérer à nouveau sur la modification des statuts de la CDC du Bazadais :

**1- Les compétences obligatoires**

Il convient de réécrire les compétences comme suit :

- ⇒ ***En matière d'aménagement de l'espace communautaire :***
  - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
  - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
  - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.
- ⇒ ***En matière de développement économique :***
  - actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT,

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

⇒ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

⇒ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

## **2- Les compétences optionnelles**

Il convient de réécrire les compétences comme suit :

⇒ Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,

⇒ Politique du logement et du cadre de vie,

⇒ Création, aménagement et entretien de la voirie,

⇒ Action sociale d'intérêt communautaire

## **3- Les compétences supplémentaires**

Les compétences qui excèdent le champ légal des compétences obligatoires ou optionnelles sont reclassées au titre des compétences supplémentaires :

⇒ La gestion et l'animation du centre Multimédia du Bazadais,

⇒ L'abattoir public du Bazadais et la salle de découpe du Bazadais,

⇒ La construction **et l'aménagement** de bâtiments destinés à des professionnels de santé regroupés en maisons de santé pluridisciplinaires

*Est ajoutée la notion d'aménagement.*

⇒ La valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques suivants :

- le lac de la Prade,
- le lac de Taste,
- la base nautique de Bernos-Beaulac.

⇒ La signalétique et la signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui sera répertorié dans les chartes de territoires.

⇒ La participation au projet collectif du pôle Touristique des Landes de Gascogne

⇒ L'entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

⇒ L'aménagement numérique du territoire : établissement des infrastructures et des réseaux de télécommunications, promotion des usages en matière de technologies de l'information et de télécommunications (article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales).

## **4- Modification de la composition du Bureau communautaire**

Afin d'améliorer la représentation de l'ensemble des communes du territoire au sein du Bureau communautaire, et en particulier celles du secteur du Grignolais, il est proposé de modifier la composition du Bureau comme suit :

- le président et les vice-présidents,
- deux représentants pour les communes de moins de 500 habitants,
- un représentant pour les communes du secteur capsylvain,
- deux représentants pour les communes du secteur grignolais,
- deux représentants pour la commune de Bazas.
- un représentant pour les communes de 500 à 1000 habitants,

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la mise en conformité des statuts de la communauté de Communes du Bazadais.

*Délibération n° : 12/2017*

### **Mise à disposition de la salle des associations dans le cadre de la campagne des législatives**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition gratuitement la salle des associations à tous les candidats aux élections législatives pour l'organisation de leurs réunions électorales.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

*Délibération n° : 13/2017*

### **Courrier du SDEEG – installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques**

Le SDEEG – Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde propose l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Le montant de l'investissement est de 10 000,00 € financé à 80 % par le SDEEG et 20 % restant à la charge de la commune.

Avant de s'engager sur ce type d'installation, Monsieur le Maire propose de recenser les véhicules existants sur la commune susceptibles d'utiliser cet équipement.

Le Conseil municipal valide cette proposition. Une communication adaptée à ce recensement sera déployée sur la commune (affiche, site internet, etc.).

### **Adhésion à Gironde Ressources**

Le Conseil Départemental propose une nouvelle offre d'ingénierie aux communes et communauté de communes. Cette nouvelle offre se traduit par la création d'une agence technique départementale « Gironde Ressources ». Cette agence apportera aux collectivités membres une assistance d'ordre administratif, technique, juridique ou financier.

Afin de bénéficier des prestations de cette agence, Monsieur le Maire propose d'y adhérer. Il précise que le montant de l'adhésion n'est pas encore déterminé mais devrait s'élever à environ 50,00 € la première année (montant forfaitaire).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à Gironde Ressources et désigne Monsieur le Maire, représentant et Patrick CHAMINADE, suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources ».

*Délibération n° : 14/2017*

### **Désignation d'un délégué suppléant auprès de l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Sud Gironde**

Madame Françoise DUPIOL-TACH a fait connaître son intention de démissionner de son poste de déléguée auprès de la SPL – Société Publique Locale – Sud Gironde. Monsieur le Maire rappelle les principales missions de la SPL qui a vocation à venir en aide au développement économique du territoire.

M. Patrick CHAMINADE étant délégué titulaire, Monsieur le Maire propose sa candidature au poste de délégué suppléant auprès de la SPL.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

*Délibération n° : 15/2017*

### **Mise en place des astreintes et/ou permanences pour le personnel communal**

Monsieur le Maire propose de mettre en place un régime d'astreintes et/ou de permanence pour le personnel technique de la collectivité.

Une note d'information à ce sujet ainsi qu'une simulation ont été remises aux membres de l'assemblée.

Après échange de point de vue, il est convenu dans un premier temps d'établir avec les agents concernés, un calendrier d'astreintes pour les manifestations (fête de la Saint Pierre, marché nocturne, fête de la musique, foire aux chapons, ...).

Il est précisé que ce projet de mise en place des astreintes doit recueillir l'avis de la Commission Technique Paritaire du centre de gestion de la fonction publique.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la mise en place des astreintes et permanences pour le personnel communal et charge Monsieur le Maire de réunir tous les éléments et documents nécessaires à la validation définitive de cette proposition.

---

### **Salon du livre**

Claudine MAILLOU informe l'assemblée que le salon du livre se tiendra le 08 mai et accueillera environ une trentaine d'exposants autour du thème « Le monde des abeilles ».

Elle rappelle que cette manifestation est organisée par la bibliothèque municipale en partenariat avec l'association LIRE ENSEMBLE.

Une exposition, des ateliers et des jeux pour les enfants seront proposés autour de ce thème, ainsi qu'une dégustation et une vente de produits à base de miel.

Monsieur le Maire apporte une précision concernant une partie du financement de cette manifestation. Pour une meilleur clarté des comptes financiers et notamment l'attribution de subventions aux associations, il a été convenu avec M. GÉRARDS, Président de l'association que les repas du salon du livre seraient pris en charge par la commune et les livres qui seraient achetés sur le salon pour la bibliothèque par l'association Lire Ensemble seraient remboursés à cette celle-ci par la commune sur présentation d'une facture globale.

---

### **Questions diverses**

- **Logement de l'école** : Monsieur le Maire propose d'attribuer le logement à un couple de retraités de Marseilles, M. et Mme ESPAGNET Roland, qui souhaite pour des raisons de santé, se rapprocher du bourg de Grignols. Le loyer est établi à 550,00 € / mois. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. M. et Mme ESPAGNET pourront intégrer les lieux à partir du 15 mai.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.*